



Le Club des
SDIS



Sommaire des échanges Novembre 2009

Développé en partenariat avec l'ANDSIS et l'ENSOSP, le Club des SDIS est le réseau de mutualisation des pratiques professionnelles et d'échanges d'expériences à destination des personnels des SDIS.

Retrouvez les questions et leurs réponses dans le forum du Club des SDIS, www.clubsdis.net.

Pour toute information complémentaire, contactez Xavier GOMEZ

Tél : 01.45.15.13.22 – Fax : 01.45.15.09.00

x.gomez@idealconnaissances.com

Le Sommaire du Club des SDIS est un récapitulatif des questions posées et des documents mutualisés au cours du mois sur le site www.clubsdis.net.

Vous pouvez donc continuer à apporter vos contributions :

- ***soit en cliquant sur « Consulter/Répondre »***
- ***soit en envoyant vos réponses par email à [Xavier GOMEZ](mailto:Xavier.GOMEZ)***

SOMMAIRE DES ECHANGES

I. Les questions du forum.....3

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| <u>ADMINISTRATION.....</u> | <u>3</u> |
| <u>FORMATION.....</u> | <u>3</u> |
| <u>GRH.....</u> | <u>4</u> |
| <u>INFORMATIQUE et RESEAUX.....</u> | <u>6</u> |
| <u>JURIDIQUE / CONTENTIEUX.....</u> | <u>7</u> |
| <u>MARCHES.....</u> | <u>8</u> |
| <u>OPERATIONS.....</u> | <u>8</u> |
| <u>PREVENTION.....</u> | <u>9</u> |
| <u>PREVISION.....</u> | <u>10</u> |
| <u>SSSM.....</u> | <u>11</u> |

II. La bibliothèque.....12

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| <u>ADMINISTRATION.....</u> | <u>12</u> |
| <u>COMPTABILITE / FINANCES.....</u> | <u>12</u> |
| <u>INFORMATIQUE et RESEAUX.....</u> | <u>13</u> |
| <u>MARCHES.....</u> | <u>14</u> |
| <u>MATERIELS.....</u> | <u>14</u> |
| <u>OPERATIONS.....</u> | <u>15</u> |

I. Les questions du forum

ADMINISTRATION

Le : 19/11/2009

Moyen aérien

Dans certaines situations particulières, nous pouvons être amené à utiliser des moyens aérien public ou privé, mais n'appartenant pas au SDIS : Sous quelles conditions pouvons-nous le faire ? La formation COD 6 équivaut-elle au CACES pour les bras élévateur ? Quid de l'assurance ?

Nombre de réponses : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 25/11/2009

Consultation couvrant le risque prévoyance pour tous les collaborateurs (y compris les SPV) et le risque santé (mutuelle) pour les collaborateurs permanents du SDIS dans le cadre du projet de nouveau décret relatif à la participation des CL au financement de la protection sociale complémentaire.

Nombre de réponses : 0

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

FORMATION

Le : 23/11/2009

Formations sur caissons 40 pieds

Le SDIS a mis en place un groupe de travail - depuis un peu plus de 3 ans - pour l'achat de caissons et l'organisation des formations avec ce matériel d'observation de phénomènes thermiques.

Résultat : 1 caissons 40 pieds "OPT" et 1 caisson 40 pieds "feux gaz" (pour travailler les techniques de lances et de progression entre autres) ont été achetés et doivent être livrés très bientôt.

Nous avons apprécié la collaboration de certains SDIS dans ce cadre puisque nous nous sommes déplacés.

Ma question : actuellement, il semblerait qu'il y ait 2 écoles concernant le port de la cagoule : 1 reste sur des cagoules à fenêtre amovible et l'autre sur la cagoule à fenêtre fixe (ARI par dessus). Avez-vous des informations à ce sujet? Des justifications précises sur l'une ou l'autre ? PS : je suis preneur de tous documents afférents aux caissons.

Nombre de réponses : 0

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

GRH

Le : 06/11/2009

Gestion des archives

Nous avons engagé une réflexion au SDIS par rapport à la question des archives. Je souhaiterais savoir si cette réflexion a été aboutie au niveau de votre SDIS et si elle a donné lieu à la formalisation d'une procédure interne en la matière.

Si oui :

1/ Quelle méthode a été retenue pour mener cette démarche (mise en place d'un groupe projet, consultation des archives départementales pour assistance technique, recensement préalable des différentes catégories de documents, modalités de mise en place des archives et de suivi, rédaction d'un guide) ?

2/ Modalité de gestion des archives par rapport aux documents faisant l'objet d'une dématérialisation (actes administratifs transmis au contrôle de légalité, paie, marchés publics) ?

3/ Quels supports ou outils informatiques utilisés pour la gestion des archives, y compris pour les documents et actes numérisés ?

Nombre de réponses : 3

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 16/11/2009

Interruption détachement SPP pour nécessité de service

Excepté certains cas précis où le détachement est accordé de plein droit, la demande de détachement du fonctionnaire est soumise à la libre appréciation de l'autorité territoriale qui ne peut cependant y faire obstacle que pour des raisons liées aux nécessités du service (à motiver par l'administration d'origine en expliquant en quoi l'absence de l'agent pourrait porter préjudice à l'intérêt du service, en mentionnant un ensemble de circonstances qui peuvent conduire l'administration à prendre certaines mesures limitant les droits de l'agent), ou à un avis d'incompatibilité rendu par la commission de déontologie (article 14 bis loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires).

Nous avons un SPPNO qui est en détachement au CERN de Genève depuis 4 ans. L'intéressé sollicite un renouvellement de son détachement pour une 5ème année à/c du 01/07/2010.

Or, nous avons prévu de le réintégrer à cette date dans les effectifs du SDIS, dans la mesure où son retour correspond à l'une des 2 créations de poste de SPP prévues sur 2010, dont un 11ème poste d'opérateur (SGT) au CTA-CODIS. De plus, il s'agit d'assurer la continuité de ce service dont le 11ème poste prévu est compensé actuellement par des SPV qui assurent des permanences.

Il est donc envisagé de répondre par la négative à l'intéressé en invoquant les nécessités de service. Cependant, je l'interroge sur la pertinence de ces arguments dans l'éventualité d'un recours de l'intéressé contre l'arrêté qui mettrait fin à son détachement à la date initialement prévue (01/07/2010).

Avez-vous eu à gérer un refus de renouvellement de détachement et si oui, quel a été votre argumentaire ?

Nombre de réponses : 0

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 23/11/2009

Mise en place Intranet

Une réflexion est engagée par le SDIS pour la mise en place d'un Intranet afin d'améliorer les moyens de communication et de gestion mis à disposition des chefs de centres et de services. Les objectifs de ce système sont de doter tous les centres qui n'en sont pas encore équipés d'un ordinateur à vocation administrative, pourvu des logiciels de bureautique standard (traitement de texte, tableur) mais aussi d'applications communicantes (adresse de courrier électronique, accès aux pages d'information et accès aux applications des services de la Direction).

Afin de choisir les outils de communication nécessaires et adaptés aux besoins des centres et des services, et d'en définir les modalités d'utilisation et de mise à jour, un groupe de travail va être instauré et il sera composé de représentants de des chefs de groupements et de services de la Direction, des chefs de centres ou adjoints des centres désignés par compagnies. En fonction des sujets traités, le groupe de travail pourra être renforcé par des experts compétents ou organisé en sous-groupes. Pour le traitement des problèmes spécifiques liés à la gestion du personnel, un sous-groupe sera créé et composé du chef du Service Personnels, d'un représentant du service SPV, du médecin-chef ou de son représentant, et d'un représentant par statut (PATS, SPV, SPP) élu au sein des représentants des instances représentatives (CTP ou CC DSPV).

1/ Avez-vous mis en place un Intranet ?

2/ Si oui, je souhaiterai avoir des précisions par rapport à la démarche retenue dans votre SDIS :

a- Quelle composition du groupe de travail ou de pilotage ?

- b- La thématique « RH » a-t-elle fait l'objet d'un groupe de travail spécifique ?
- c- Un document cadre ou un guide a-t-il été élaboré pour définir les conditions de mise en place, d'utilisation, d'actualisation et d'évaluation de l'Intranet ? Si oui, pourriez-vous m'en transmettre un exemplaire ?
- d- Des correspondants ont-ils été prévus par service, groupement ou centre de secours pour assurer la mise à jour et actualisation des diverses rubriques de l'Intranet ? Quelle procédure de validation des mises à jour proposées (mise en place d'un comité de rédaction ?) ?
- e- Pour la partie plus spécifique « RH », quelles sont les rubriques qui ont été mises en ligne sur l'Intranet (présentation des services « RH », des instances paritaires, règlement intérieur du SDIS, infos statutaires et protection sociale, vacances de postes, tableaux d'avancement, note de service, etc ?) ?
- f- Un accès des chefs de centre, de service et de groupement a-t-il été prévu pour les données « RH » des agents relatives notamment aux absences et aux formations des agents ?
- g- La mise en place de l'Intranet a-t-elle débouché sur la mise en place d'une gestion décentralisée des demandes, notamment en matière de formations et de congés ?
- h- Quelles difficultés avez-vous rencontrées pour le volet « RH » de l'Intranet ?

Nombre de réponses : 0

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

INFORMATIQUE et RESEAUX

Le : 02/11/2009

Suivi flotte GPS

Notre SDIS gère une flotte de plus de 20 GPS Tomtom. Ils ont été acquis l'année passée. L'année s'écoulant, nous aurions besoin de mettre à jour l'ensemble du parc GPS par abonnement annuel. Les inconvénients pour réaliser ces opérations sont :

- La mise à jour ne se réalise que par le site internet du constructeur ;
- Il faut évoluer chaque GPS un par un ;
- Les modalités de règlement ne prennent pas en compte le mandat administratif.

Dans votre SDIS, avez-vous rencontré le même problème ? Auriez-vous trouvé une solution chez un prestataire ? Mes recherches m'ont conduit vers "Tom-Tom Works", n'ayant ni numéro de téléphone, ni site web valide.

Nombre de réponses : 2

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 03/11/2009

Conservation des enregistrements

Régulièrement les SDIS sont obligés de se justifier et répondre de leurs actes devant différentes juridictions. Les communications qui aboutissent au CTA-CODIS qu'elles soient téléphoniques ou provenant des réseaux transmission sont enregistrées. Jusqu'à présent le temps de conservation que nous avons institué était de deux mois (à priori lié à la réponse du SGDN suite à une demande d'utilisation d'un enregistreur). Il semble que les enregistrements soient considérés par la justice comme des archives (jurisprudence Cour administrative de Marseille N° 07MA02024). Pouvez-vous m'indiquer s'il existe une réglementation en matière de temps de conservation es enregistrements ?

Nombre de réponses : 3

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

| |
|--------------------------------|
| JURIDIQUE / CONTENTIEUX |
|--------------------------------|

Le : 24/11/2009

Assistance juridique

Confronté à une augmentation constante du nombre de contentieux au SDIS, je souhaiterais savoir quel mode d'assistance juridique vous avez mis en place. Par ailleurs, pour les SDIS travaillant avec la Société SVP, je souhaiterais avoir votre avis sur la qualité des expertises juridiques réalisées par cette société plus particulièrement dans le domaine des ressources humaines.

Nombre de réponses : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 04/11/2009

Cracheurs de feu

Je suis interrogé par une municipalité de mon département au sujet des règles applicables aux cracheurs de feu, sur place publique. Indépendamment des pouvoirs de police classiques du maire, avez-vous connaissance d'une réglementation ou des fiches conseil sur le sujet ?

Nombre de réponses : 0

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

MARCHES

Le : 18/11/2009

CCTP location hélico à l'année

Nous recherchons un CCTP type pour la location d'un hélico (biturbine) à l'année. Merci de me transmettre également pour ceux qui ont de l'expérience dans ce domaine (location d'hélico), les pièges à éviter...

Nombre de réponses : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 23/11/2009

Achat de documentation pédagogique

Nous souhaitons formaliser nos achats de documentation pédagogique sous la forme des marchés. Je recherche à cet effet des exemples de cahiers et autres documents afférents.

Nombre de réponses : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

OPERATIONS

Le : 09/11/2009

Transport VSAV au sein d'un pays frontalier

Je suis à la recherche de protocoles visant à autoriser le transport d'une victime par VSAV au sein d'une structure médicale située au sein d'un pays frontalier. En l'espèce, la question est posée de savoir si le SDIS pourrait transporter des victimes sur une commune qui est située juste après la frontière.

Que pensez-vous de cela ? Quels écueils pourraient voir le jour ? Je précise que cette démarche est réalisée à l'initiative du SAMU et de l'ARH en collaboration avec le pays frontalier.

Nombre de réponses : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 12/11/2009

Animaux errants

Nous sommes régulièrement sollicités par des particuliers pour porter secours à des animaux blessés mais également pour capturer des chiens

errants et/ou dangereux. L'armement de nos centres de secours nous permet de maîtriser l'animal (chiens, chats) mais il nous est de plus en plus difficile d'organiser sa prise en charge par les services compétents (services communaux, fourrières et autres organismes) en dehors des heures ouvrables, malgré l'article R211-1 du code rural qui permet au Maire de prendre "toutes les dispositions de nature à permettre une prise en charge rapide de tout animal qui serait trouvé accidenté ainsi que tout animal qui serait trouvé errant ou en état de divagation en dehors des jours et heures ouvrés de la fourrière ou de la structure qu'il a désigné comme lieu de dépôt".

Je souhaiterais connaître les procédures et éventuelles conventions que vous avez mises en œuvre dans votre département afin de résoudre ce problème opérationnel.

Nombre de réponses : 0

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 13/11/2009

Convention avec des entreprises privées pour répondre à un besoin opérationnel

Dans le cadre de la nouvelle rédaction de notre règlement opérationnel, nous travaillons sur les relations entre notre SDIS et des partenaires extérieurs pour répondre à des besoins opérationnels précis.

Aussi nous nous interrogeons sur l'opportunité d'établir des conventions avec des entreprises susceptibles d'intervenir pour le compte du SDIS (ex: utilisation d'un engin spécifique).

Avez-vous établi dans vos SDIS de telles conventions avec des partenaires extérieurs ?

Nombre de réponses : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

PREVENTION

Le : 02/11/2009

Accès aux sites protégés par bornes rétractables

Comme dans de nombreux départements, nous sommes régulièrement confrontés à la mise en place de bornes rétractables. L'abaissement de ces dispositifs est souvent lié à un code ou à une clé. Nous cherchons à savoir quelles solutions techniques ont pu être mises en place pour permettre l'accès des secours malgré ces bornes.

Nombre de réponses : 3

Abonné : [Consulter / Répondre](#)
Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 04/11/2009

Stockage matières dangereuses dans un entrepôt

Dans le cadre des ICPE et plus particulièrement de la rubrique 1510, l'arrêté de 2002 préconise une hauteur de 5 mètres pour les matières liquides dangereuses. Le guide des entrepôts est en revanche plus évasif concernant cette prescription !

Avez-vous eu à traiter des demandes de dérogation pour stocker d'autres matières moins dangereuses au delà des 5 mètres ? Si oui, sous quelle contrepartie ?

Nombre de réponses : 0

Abonné : [Consulter / Répondre](#)
Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 16/11/2009

Décret 2009-1119 : effet rétroactif ?

Suite à la parution du décret 2009-1119, une question est apparue lors de notre dernière réunion départementale des préventionnistes.

Cette nouvelle réglementation pose le principe de la définition de solutions pour l'évacuation des PMR. Des travaux seront donc réalisés, comme prévu par l'article L111-7-3 du CCH (en 2015, au plus tard). Néanmoins, ce décret modifie l'article R123-48 du CCH, qui devra donc être appliqué selon sa nouvelle rédaction, par les commissions de sécurité, à partir du 19 janvier 2010.

Que faire donc, si la commission de sécurité constate que l'évacuation des PMR n'est pas satisfaisante ?

Un bâtiment peut-il rester conforme à l'ancienne rédaction du GN8, face à cette "révolution" réglementaire ?

Nombre de réponses : 0

Abonné : [Consulter / Répondre](#)
Non abonné : [Répondre par email](#)

PREVISION

Le : 12/11/2009

Projection en lambert 93

Comme tout le monde le sait (sic), la directive européenne INSPIRE (Infrastructure for Spatial Information in the European Community) créera

de nouvelles obligations... mais rien tant qu'elle n'est pas retranscrite en droit français. Ces obligations pourraient être (seront) notamment :

1. la fourniture des données selon des règles de mise en œuvre communes,
2. la constitution de catalogues de données (métadonnées),
3. l'application de règles d'interopérabilité,
4. l'accès gratuit aux métadonnées,
5. l'accès aux données pour les acteurs réalisant une mission rentrant dans le cadre d'INSPIRE,
6. les services pour permettre ces accès,
7. l'existence d'une organisation adaptée pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de la directive.

Le RGF93 est la composante française du système européen ETRS89 (référence d'INSPIRE). Donc les données françaises doivent être conforme au RGF93 (soit Lambert-93 ou Conic Conforme 9 zones) afin de pouvoir les passer plus facilement en ETRS89 lorsqu'elles seront diffusées et partagées sur INSPIRE.

Ma question est donc la suivante : quel SDIS a anticipé sur ce point? Quelles incidences d'une bascule en Lambert 93?

Pourriez-vous nous faire part de votre sentiment sur les enjeux et arguments pour une bascule au plus tôt en Lambert 93 ou au contraire, des arguments pour rester dans notre système actuel de coordonnées sachant que des conversions de données restent toujours possibles ?

Nombre de réponses : 3

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

SSSM

Le : 13/11/2009

Procédure SPV non à jour visite médicale

Je souhaiterais savoir comment vous gérez la situation suivante :

Alors que le maintien de la fonction de SPV est subordonné à la vérification des conditions d'aptitude médicale, certains SPV ne soumettent pas à la visite médicale requise et ce malgré plusieurs relances écrites.

Que faites-vous dans cette situation ? Placez-vous ces SPV en suspension ?

Dans cette affirmative, sur quel fondement juridique vous appuyez-vous ?

Nombre de réponses : 2

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

II. La bibliothèque

ADMINISTRATION

Le : 27/11/2009

La fonction logistique - Plateforme logistique du SDIS 47

Support de présentation des interventions de la Rencontre Technique du 26 novembre : "La fonction logistique"

Création de la plateforme logistique du SDIS 47

Capitaine Daniel PENAULT, chef du service matériel, SDIS 47

Nombre de pièces jointes : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 27/11/2009

La fonction logistique - Centre logistique du SDIS 69

Support de présentation des interventions de la Rencontre Technique du 26 novembre : "La fonction logistique"

Présentation du centre logistique du SDIS du Rhône

Lieutenant-Colonel Eric COLLOT, chef du groupement logistique, SDIS 69

Nombre de pièces jointes : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

COMPTABILITE / FINANCES

Le : 19/11/2009

Compétence "incendie" pour un EPCI

Un EPCI existant peut-il prendre la compétence "incendie" pour le paiement de la contribution au budget du SDIS des communes qu'il regroupe ?

Voici quelques réponses sur la question qui viennent du Pôle régional d'appui au contrôle de légalité de Lyon.

La réponse est univoque : "seuls les EPCI compétents en 1996 peuvent contribuer financièrement au budget du SDIS"

Nombre de pièces jointes : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 27/11/2009

La fonction logistique - Service achat

Support de présentation des interventions de la Rencontre Technique du 26 novembre : "La fonction logistique"

Le service achat au SDIS de l'Isère, 4 ans plus tard...

Dominique DESSE, chef du service achat, SDIS 38

Nombre de pièces jointes : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

| |
|--------------------------------|
| INFORMATIQUE et RESEAUX |
|--------------------------------|

Le : 19/11/2009

Audit du SI du SDIS

Le SDIS a réalisé un audit de son SI en 2004. Mené pendant environ 4 mois, il a débouché sur un schéma directeur des systèmes d'information, véritable système cible qui guide nos actions depuis.

Cet audit a été conduit sur 3 axes par la société Cap Consulting - Fonctionnels - Infrastructures - Organisation.

Il nous a permis de structurer le service (5 recrutements), de déployer un réseau et des systèmes capables de supporter la refonte complète de notre SI. Nous sommes aujourd'hui en pleine phase de mise en œuvre de projets fonctionnels suite à deux dialogues compétitifs (Système d'alerte + tous les applicatifs fonctionnels) ou des procédures d'appel d'offres ouverts (téléphonie sur IP, SIG, décisionnel ...).

Je vous joins à toutes fins utiles la présentation synthétique de leur travail.

Vous trouverez également joint le document qu'il a produit sur notre démarche d'urbanisation des systèmes d'information.

Nombre de pièces jointes : 2

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 19/11/2009

Audit du système informatique

Veillez trouver, ci-joints, 2 CCTP concernant l'audit du système informatique.

Nombre de pièces jointes : 2

Abonné : [Consulter / Répondre](#)
Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 27/11/2009

La fonction logistique - Logiciel KIMOCE

Support de présentation des interventions de la Rencontre Technique du 26 novembre : "La fonction logistique"

Quels outils pour quel métier au sein des SDIS ?

Pasquale ACQUAVIVA, Directeur Régional KIMOCE SUD, KIMOCE SA

Nombre de pièces jointes : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)
Non abonné : [Répondre par email](#)

| |
|----------------|
| MARCHES |
|----------------|

Le : 19/11/2009

CCP - acquisition et installation enregistreur numérique

Veillez trouver en exemple le CCP rédigé par le SDIS pour l'acquisition et l'installation d'un enregistreur numérique compatible avec le réseau ANTARES.

Nombre de pièces jointes : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)
Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 19/11/2009

Fourniture et installation d'un système enregistreur - CCTP

Dans le cadre de la mise en place de l'infrastructure ANTARES, le SDIS a changé son enregistreur.

Nombre de pièces jointes : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)
Non abonné : [Répondre par email](#)

| |
|------------------|
| MATERIELS |
|------------------|

Le : 19/11/2009

CCTP - Entretien et Réparation de véhicules

Veillez trouver ci-joint le CCTP relatif à :

- l'entretien et la réparation mécanique, réparation de carrosserie, fourniture de pièces détachées, outillage et documentation technique pour les véhicules inférieurs ou égaux à 3,5 tonnes.

Nombre de pièces jointes : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 19/11/2009

CCTP - Porteur d'échelle

Veillez trouver ci-joints 2 CCTP, pour équipements porteurs d'échelle et pour châssis.

Nombre de pièces jointes : 2

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

| |
|-------------------|
| OPERATIONS |
|-------------------|

Le : 19/11/2009

Destruction des nids d'hyménoptères

Le SDIS s'est désengagé de ce type d'opérations depuis juin 2005. En effet, une délibération du CASDIS a été votée en vertu de l'article L 1424-42 du CGCT. Je vous la joins.

Nombre de pièces jointes : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)